

Expression citoyenne au Conseil municipal

Le règlement intérieur du Conseil municipal adopté au début de ce mandat prévoit en fin de séance un temps d'expression directe des habitants qui peuvent poser aux élus des questions d'intérêt général.

Article 27 du règlement intérieur du Conseil municipal : Expression citoyenne

Après la clôture de la séance, le maire durant un quart d'heure au maximum peut donner la parole aux personnes du public présentes qui déclinent leur identité avant d'exprimer oralement leur question aux élus de la commune.

Les questions posées doivent être des questions d'intérêt général, concernant la ville. Si une réponse immédiate est possible elle est donnée. Dans le cas contraire une solution pour une réponse est proposée.

Séance du 16 octobre 2014

- Question :

"Est-il prévu une information publique sur la métropolisation qui inquiète les habitants ?"

Réponse de Mme le Maire :

"Nous sommes bien conscients des inquiétudes et nous avons prévu une réunion publique le 8 décembre à la Maison des associations pour expliquer ces transferts de compétences et les fonctionnements. Pierre Bejjaji et moi-même en tant que conseillers communautaires répondrons aux questions."

- Question :

"Il y a beaucoup de nuisances d'occupations provoquées par des groupes de jeunes dans le quartier des Coulmes. Ces nuisances sont liées selon moi au non-achèvement du programme de réhabilitation du quartier lancé en 2006 et qui n'est toujours pas achevé."

Réponse de Mme le Maire et de Nicolas Richard, adjoint au patrimoine :

"Il y a régulièrement des interventions de la police municipale et de la gendarmerie, ainsi que des actions de travailleurs sociaux.

Pour la réhabilitation du quartier le budget est prévu, mais des soucis techniques ont occasionné du retard. Nous entrons dans l'hiver, ce n'est pas une bonne période pour de tels travaux. Ils débuteront en mars prochain. Nous allons également relancer les bailleurs concernés. Nous reprenons ce dossier..."

- Question :

"Aux Ruires de nombreuses épaves de voitures même plus assurées occupent des places de stationnement et nous empêchent de nous garer. Il y a même un jet-ski."

Réponse de Mme le Maire :

"Nous connaissons le problème qui n'est pas simple car les véhicules sont régulièrement déplacés ou les propriétaires difficiles à identifier. La police municipale travaille à régler ces situations. "